

## NOMINATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

### ME CHRISTIAN BEAUDRY



Lors de la séance ordinaire du 26 novembre 2013, le Conseil des commissaires de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* a adopté la résolution # 16CCI314-066 nommant Me Christian Beaudry au poste de Protecteur de l'élève pour un mandat de trois ans, du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 30 novembre 2016. Me Beaudry œuvre conjointement en tant que Protecteur de l'élève pour le regroupement des *Commissions scolaires des Hautes-Rivières, Ste-Hyacinthe et Sorel-Tracy*.

Me Beaudry est avocat. Il détient un baccalauréat en droit de l'*Université de Montréal*. Il a œuvré au sein du cabinet Norton Rose (auparavant Ogilvy Renault) depuis 1981, notamment en droit du travail, santé et sécurité de même qu'en médiation. Au moment de sa retraite, Me Beaudry était associé principal du cabinet.

Le Protecteur de l'élève, bien qu'il soit nommé par le Conseil des commissaires, travaille de façon indépendante. Il intervient lorsqu'un élève ou le parent d'un élève est insatisfait du traitement d'une plainte, conformément au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs*.

Le Président ainsi que le directeur général de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* souhaitent au nom de tous les employés, parents, élèves et partenaires la bienvenue à Me Christian Beaudry, le Protecteur de l'élève.